

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2023)
Heft: 6

Artikel: Le chemin de la Belgique vers la défense de son territoire
Autor: Debroeyer, Renaud
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1055315>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ci-contre: Photo © BELGA.

Ci-dessous: Photo © SPF Chancellerie du Premier Ministre, via l'auteur.

Belgique

Le chemin de la Belgique vers la défense de son territoire

Lt Renaud Debroeyer

Stagiaire, Académie royale, Bruxelles

L'article précédent a proposé un bref aperçu de la politique de sécurité actuelle de la Belgique. Mais comment en est-elle arrivée à cette politique? Cet article a pour but de répondre à cette question.

Pour bien comprendre cela, il faut remonter aux débuts de la Belgique, en 1830, date de son indépendance. En effet, ce n'est qu'en retournant autant en arrière que l'on peut véritablement observer comment la Belgique a dû adapter sa politique de sécurité, passant d'une méfiance envers ses voisins, vers une coopération très poussée, voir une intégration avec certains de ses voisins.

Cette évolution peut être séparée en trois étapes. La première commence en 1830 et finit avec la Première Guerre mondiale, la deuxième se situe dans l'entre-deux guerres, et la troisième période débute à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

1830 et les débuts de la politique de sécurité de la Belgique

Très rapidement après sa création, la Belgique se déclare perpétuellement neutre. Cette neutralité est ensuite garantie par les Etats européens les plus importants de l'époque: la France, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, les Pays-Bas et la Russie. Malgré cela, au cours de ses premières années d'existence, le royaume fait face à des menaces militaires de la part de ses voisins. La Belgique choisit donc de développer son armée afin de se défendre. Lorsque le nationalisme grandissant en Europe laisse présager la Première Guerre mondiale, le Roi des Belges de l'époque, Léopold II, décrète le service militaire obligatoire pour un fils par famille. Léopold II et son neveu Albert I^{er} qui lui succèdera, lancent également le pays dans une course à l'armement, dans un but dissuasif et pour assurer sa défense en cas de non-respect de sa neutralité. Malgré ce développement de l'armée et de l'armement, la Belgique se fait envahir par l'Allemagne en 1914. Dès lors, le premier grand changement s'opère dans la politique de sécurité belge: la Belgique comprend qu'elle ne peut pas assurer seule la défense de son territoire.



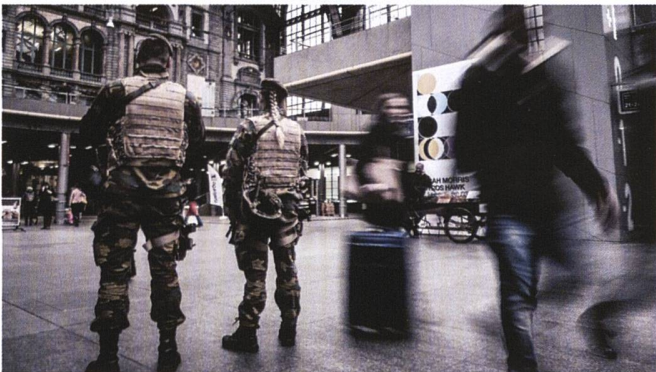


Photo du haut: Le siège de l'OTAN à Bruxelles.

Photo © Représentation de la Belgique à l'OTAN.

Photo du bas © Luc Claessen – Belga, via l'auteur.

Un entre-deux guerres décevant

Au sortir de la guerre, la Belgique pense avoir tiré les leçons de ses échecs passés. Ayant compris qu'elle ne peut pas se défendre seule, elle se cherche des alliés et participe activement à la création et au fonctionnement de la Société des Nations. Le mauvais fonctionnement de cette dernière et la détérioration de la situation en Europe imposent à la Belgique une nouvelle stratégie. Ayant compris qu'elle ne pourrait pas se défendre en cas d'attaque, elle signe des accords militaires avec la France, et participe à la Conférence de Lugano qui scelle l'interdiction pour la France, la Belgique et l'Allemagne de se faire la guerre. La Belgique s'assure que son intégrité territoriale soit assurée, notamment par la France, l'Angleterre (le 24 avril 1937, qui lui promettent assistance en cas d'agression) et par l'Allemagne (le 13 octobre 1937, qui s'engage à respecter l'intégrité et l'inviolabilité du territoire belge). Malgré une déclaration du nouveau roi Léopold III quelques jours après l'invasion allemande de la Pologne en 1939, rappelant la neutralité belge, celle-ci n'est pas respectée pendant la guerre. En 1940, la Belgique est occupée, et comprend définitivement que sa neutralité n'est pas une garantie suffisante pour sa survie.

L'après-1945: Une nouvelle approche qui porte ses fruits

Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Belgique a essayé les deux options les plus évidentes pour défendre son territoire, mais aucune des deux ne l'a sauvée. Elle n'a pas un relief particulièrement propice à sa défense, n'a pas la taille ou la population de ses voisins et peine donc à se défendre seule, et la proclamation de sa neutralité,

même garantie par ses voisins, ne l'a pas empêchée de se faire envahir. En conséquence, la Belgique se voit obligée d'essayer une troisième voie: l'implication dans les projets d'organisations régionales ou internationales. Elle va ainsi faire partie des membres fondateurs de l'Union occidentale (avec la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et le Luxembourg), de l'ONU, de l'OTAN, ou encore de la CECA.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les débuts du plat pays au sein des institutions susmentionnées ne sont pas marqués par une grande implication. En effet, la Belgique développe en parallèle une politique de neutralité, de non-ingérence dans les affaires étrangères et se concentre principalement sur sa reconstruction économique. Cependant, avec l'émergence de la guerre froide et des conflits dans les pays d'Europe de l'Est, la Belgique est contrainte de revoir sa politique de sécurité et renforce ses liens avec ces organisations, notamment l'OTAN. Cela conduit à une augmentation des dépenses militaires et à une modernisation de l'armée belge (développement de ses capacités de défense aérienne et de défense anti-aérienne) pour être en mesure de répondre aux défis de la sécurité internationale et aux besoins de l'OTAN.

A partir des années 1970, des défis internes viennent s'ajouter aux défis internationaux. Le pays fait face à des tensions ethniques et à des mouvements séparatistes dans certaines régions. Pour y faire face, le royaume met en place des programmes pour promouvoir l'intégration et la coexistence pacifique entre les différentes communautés. Un autre problème qui apparaît à ce moment et qui est toujours d'actualité est la criminalité liée à la drogue.

La décennie 1990 est marquée par l'engagement continu de la Belgique à des opérations de maintien de la paix à l'étranger, ainsi que des missions de stabilisation dans des régions de conflit. Au sein du pays, les défis croissants liés au terrorisme et à la migration illégale inquiètent. Un premier point d'orgue de ces inquiétudes sont les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, qui mettent en évidence les lacunes de la politique de sécurité belge en matière de lutte contre le terrorisme international.

Ces lacunes ont encore davantage été mises en évidence, malheureusement, avec les attentats de Bruxelles du 22 mars 2016. Depuis ceux-ci, la Belgique a encore renforcé ses capacités de lutte contre le terrorisme en augmentant les ressources consacrées à la sécurité intérieure et en renforçant les coopérations internationales (notamment en s'activant au sein de la Coalition internationale pour lutter contre Daech). Des mesures ont été prises pour renforcer la surveillance des individus radicalisés, ainsi que pour améliorer les capacités de lutte contre le terrorisme par la mise en place d'unités spécialisées, la formation d'officiers et d'officiers et le développement de technologies de pointe.

Un désintérêt belge pour les questions de sécurité:

Le dernier point que je développerai concernant la politique de défense de la Belgique est l'intérêt de la population pour celle-ci. Globalement, on peut dire que le peuple belge n'est que très peu intéressé par la politique de sécurité. Même au sein du gouvernement belge, un relatif désintérêt est visible, manifesté par le fait que le

portefeuille de la Défense est en général l'un des derniers attribués, ne faisant que rarement l'objet d'envies de la part des politiciens.

Différentes enquêtes permettent d'avoir une idée de ce qui cause ce manque d'intérêt pour les questions de défense au sein de la population belge. Tout d'abord, assez logiquement d'ailleurs, étant donné que la Belgique n'est pas capable de se défendre seule et qu'elle a quelque peu « externalisé » les questions de défense nationale et de maintien de son intégrité territoriale, cela a moins d'intérêt pour le peuple. Ensuite, et sans doute que cela est relié au premier élément, le peuple belge semble être l'un des plus favorables, au sein de l'Union européenne, à donner davantage de pouvoir à l'UE en ce qui concerne l'armée, et même à la création d'une armée européenne. Dans le même ordre d'idées, les belges perçoivent globalement la défense comme un élément qui dessert la politique générale de la Belgique, visant l'intégration européenne.

En résumé, la politique de sécurité de la Belgique s'est transformée entre 1830 et aujourd'hui pour s'adapter aux nouvelles situations internationales. Ainsi, le royaume est passé d'une politique de neutralité, pendant laquelle elle participait tout de même à la course à l'armement, à des accords militaires avec ses voisins. Voyant qu'aucune de ces options ne lui garantissait le maintien de son intégrité territoriale, la Belgique s'est peu à peu orientée vers la participation à des forces de défense multilatérales. Au cours des dernières décennies, avec les nouvelles menaces qui apparaissent, la Belgique s'est de plus en plus tournée vers la coopération judiciaire pour lutter contre les me-

naces terroristes et cyber. Finalement, la Belgique mise à présent plus que jamais sur le multilatéralisme et sur une intégration avec ses voisins pour lutter contre les menaces actuelles. Étant donné que ces menaces sont communes à un grand nombre d'États, le multilatéralisme semble être la meilleure façon d'y faire face.

R. D.

Ci-dessous : F-16 MLU, *Dingo* et *Piranha* IIIC en version ambulance.



Qui soutient la création d'une armée européenne ?

Part des répondants en faveur de la création d'une armée européenne (2017)

